

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 mars 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 mars 2021, le député de Rimouski posait au ministre de la Santé et des Services sociaux une question portant sur l'arrimage entre les travailleurs de rue et les réseaux d'éclaireurs, je tiens à vous rassurer sur les objectifs de cette mesure et l'implication des différentes parties prenantes.

Effectivement, les travailleuses et les travailleurs de rue interviennent depuis plusieurs décennies au Québec auprès de personnes exclues ou vulnérables. Leurs interventions permettent de réduire la marginalisation et l'exclusion de ces personnes.

En contexte de pandémie et de post-pandémie, la santé psychologique de l'ensemble des individus et des collectivités nécessite une attention bienveillante. C'est pourquoi, le 2 novembre 2020, j'annonçais un investissement de 100 M\$ en santé mentale accompagné d'une série de mesures pour contrer les effets de la pandémie sur la santé psychologique des Québécoises et des Québécois. Une de ces mesures est le Réseau d'éclaireurs.

Cette mesure est inspirée, notamment, des recherches et de l'expérience de D^{re} Mélissa Génereux, ex-directrice de la santé publique de l'Estrie, lors de la catastrophe de Lac-Mégantic.

... 2

L'objectif du Réseau d'éclaireurs actuellement en déploiement est d'améliorer la capacité d'adaptation et la résilience des individus et des communautés. Pour ce faire, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ont la responsabilité de solliciter les partenaires de leur collectivité que ce soient les municipalités, les établissements d'enseignement, les organismes communautaires, les associations d'employeurs, les travailleurs de rue, etc. pour bien arrimer le Réseau d'éclaireurs aux besoins de la communauté.

Déjà, de nombreux acteurs sont à l'œuvre sur les territoires, comme les sentinelles, les pairs aidants, les équipes de proximité, les travailleurs de rue ou de rangs (en milieu agricole). Les réseaux d'éclaireurs permettront notamment une synergie entre ces différents acteurs, au bénéfice des collectivités.

À cet effet, les représentants de l'organisme *En tout C.A.S* ont été informés, de la part du responsable de la mesure Réseau d'éclaireurs du CISSS du Bas-Saint-Laurent, de la volonté du CISSS de collaborer avec l'organisme.

En terminant, je tiens à remercier le député de Rimouski de l'intérêt qu'il porte au développement de la résilience communautaire.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,



Lionel Carmant

N/Réf. : 21-MS-09261